

14 MAI
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

Tel que prévu depuis la fin d'avril, l'assemblée générale de notre communauté chrétienne aura lieu demain, lundi soir, de 8h. à 10h.30, à l'auditorium (sous-sol de notre église). Jean-Louis Levesque en sera l'animateur. Cette assemblée est importante, elle marquera l'orientation de nos activités pour toute l'année 1973-1974. Nous avons tous besoin les uns des autres!

A l'ordre du jour de cette assemblée générale (qui a lieu le soir!), trois éléments majeurs:

1. Expression d'opinion (par vote) sur les propositions venues des ateliers.
2. Rapport financier.
3. Renouvellement (partiel) du Conseil de pastorale.

I. PROPOSITIONS PREPAREES PAR LES ATELIERS.

Le nombre plutôt restreint -20- des participants aux ateliers du 9 mai a rendu nécessaire la suppression d'un des ateliers prévus (le portrait de famille ou projet de prospectus). Ne sont donc soumises à l'assemblée générale que les propositions préparées par les trois autres ateliers.

1. Aménagement de nos liturgies dominicales

Préambule La liturgie, ne serait-ce pas pour nous un lieu où l'on communique, un espace poétique de communication totale? permettre au "nous" de s'exprimer dans des "je" personnalisés? s'exprimer non seulement par la parole, mais par le geste, tout l'être?

Dans cette perspective:

1. Qu'on donne aux premières minutes de l'assemblée un rythme plus lent et plus assimilable, en dé-soudant l'accueil du rite pénitentiel.

A. Ainsi, que l'accueil comporte:

- a. un chant d'entrée représentatif du ton de l'assemblée, qui permette à chacun de se "rassembler" en lui-même pour s'ouvrir au grand rassemblement;
- b. un mot de bienvenue du président, très bref;
- c. un court silence entre le mot de bienvenue et l'oraison;
- d. courte pièce d'orgue ou d'un autre instrument.

B. Quant au rite pénitentiel,

- a. qu'on le sépare du rite d'accueil, le rende plus mobile et plus significatif (qu'il ne s'insère dans le rite d'accueil qu'à l'occasion et alors très brièvement);
- b. qu'on redécouvre la dimension pénitentielle du "Notre Père";
- c. qu'on donne à chaque dimanche sa forme propre de prière pénitentielle.

Liturgie de la Parole

2. Que chaque membre de la communauté soit invité à proposer des textes non-bibliques susceptibles d'être utilisés, à l'occasion, comme lectures.
3. Afin que la communauté demeure maîtresse de son expression même dans l'homélie - qui est une parole partagée, que tous les membres ainsi que le président prennent en charge, à tour de rôle, ce moment de réflexion.
4. Que la prière universelle soit insérée à l'intérieur de la prière eucharistique, avant le "Notre Père".

Prière eucharistique

5. Qu'on supprime la présentation du pain et du vin au début de la prière eucharistique.
6. Qu'on découvre ensemble - et c'est urgent - une gestuelle communautaire pendant l'eucharistie.

Chant

7. Que les chants soient simples et reliés à l'ensemble de la célébration.
8. Qu'on ne craigne pas de réutiliser les mêmes chants.

2. Liturgies pour les plus jeunes

L'atelier soumet à l'assemblée générale les propositions suivantes:

1. que soient maintenues les liturgies de la Parole pour les plus jeunes, suivant les deux groupes d'âge (6-8 et 9-12) et qu'on étudie la possibilité de "mener les deux groupes de front".
2. Qu'on fasse un nouvel appel à la communauté, fin de septembre prochain, afin d'obtenir le personnel suffisant.
3. Qu'on obtienne - au besoin par l'intermédiaire des jeunes - la présence et la participation (une fois ou l'autre) des parents.

4. Que des personnes-ressources soient invitées à participer au moins aux principales rencontres de préparation (celles qui regroupent tous les animateurs avant une période déterminée).
5. Qu'au cours d'une année, trois célébrations de la grande assemblée soit axée sur la participation des plus jeunes.
6. Que des jeunes soient invités à remplir la fonction de lecteur(rice) et qu'on continue à les inviter à porter le pain et le vin eucharistiques au moment de la communion.
7. Qu'on essaie de rejoindre les 14-15 ans et, avec eux, qu'on cherche des voies possibles de cheminement.

3. Interventions à l'extérieur

Première proposition:

Attendu que la volonté de rendre témoignage du dynamisme de l'Évangile dans la vie individuelle et collective des hommes fait, à l'occasion, un devoir à toute communauté chrétienne d'intervenir à l'extérieur de sa vie interne;

attendu que la neutralité ou la passivité peuvent constituer souvent une manière indirecte de prendre position;

compte tenu aussi du degré de solidité de notre communauté et de la richesse de ses ressources humaines;

nous estimons que le temps est venu pour la communauté Saint-Albert de s'engager davantage à l'extérieur d'elle-même par des démarches appropriées, soit sur le plan de la vie ecclésiale (v.g. gestes de solidarité à l'endroit d'autres communautés chrétiennes, participation aux projets de l'église diocésaine, oecuménisme, etc.), soit sur le plan de la vie socio-politique.

Deuxième proposition:

Attendu qu'il y a une distinction à faire entre des interventions de caractère politique et de nature partisane et des interventions de caractère évangélique à incidence politique (c'est-à-dire le domaine socio-politique où la justice et la qualité des rapports humains sont en cause, v.g. intervenir dans le but d'obtenir des tarifs réduits de transport en commun pour les personnes âgées),

nous estimons que notre communauté devrait intervenir en s'inspirant d'abord des valeurs de son héritage chrétien, et des droits fondamentaux de l'homme, individuels et collectifs.

Troisième proposition:

Etant donné la représentativité du Conseil de pastorale et en vue d'une plus grande efficacité dans l'action,

- a) nous estimons que le Conseil de pastorale a seul le mandat de décider de l'opportunité et du type d'intervention de la communauté St-Albert, à partir de sa propre initiative ou des initiatives de la base;
- b) à cette fin, nous proposons que le Conseil de pastorale crée un comité de vigilance;
- c) et nous proposons que les groupes particuliers de la communauté qui veulent intervenir indépendamment du Conseil de pastorale le fassent en leur nom propre.

II. Rapport financier

Comme on le voit, l'état de nos recettes et déboursés se ressemble d'année en année. En 1973, un poste nouveau apparaîtra au budget qui le modifiera sensiblement: un jour par semaine, nous faisons appel au service d'une secrétaire. Afin de faire face à ces nouveaux frais, nous avons dû tendre la main à certains d'entre vous. De fait, il y a là une responsabilité de toute la communauté et nous serions malheureux que certains se sentent frustrés de n'avoir pas été contactés. Le moyen de supprimer cette frustration est des plus simples...

Voici donc l'état des recettes et déboursés 1972.

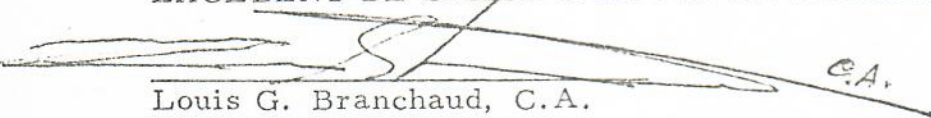
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS

de l'exercice clos le 31 décembre 1972

	<u>1972</u>	<u>1971</u>
<u>RECETTES</u>		
Quêtes	\$ 6,787	\$7,417
Dons	2,435	1,272
Mariages	730	150
Baptêmes	95	25
Funérailles	90	Nil
Divers	<u>Nil</u>	<u>9</u>
	<u>\$10,137</u>	<u>\$8,873</u>

DÉBOURSÉS

Redevance	\$ 3,250	3,250
Chant	1,140	1,070
Pain eucharistique	752	737
Musique	675	675
Divers	497	303
Sacristain	480	530
Décoration	446	452
Prédication	400	515
Imprimerie et papeterie	332	432
Entretien	173	255
Salaire	150	Nil
Téléphone	148	127
Frais de mariage et de baptême	142	205
Fournitures du sanctuaire	129	110
Documentation	95	165
Cadeaux	80	Nil
Frais bancaire	36	33
Conférences	25	Nil
Gardienne	Nil	35
	<u>\$ 8,950</u>	<u>\$8,894</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE CAISSE DE L'EXERCICE	\$ 1,187	\$ (21)
EXCÉDENT DE CAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>867</u>	<u>888</u>
EXCÉDENT DE CAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 2,054</u>	<u>\$ 867</u>


Louis G. Branchaud, C.A.
Trésorier

III. Renouvellement (partiel) du Conseil

Il faudra penser, lors de l'assemblée générale, à compléter le nombre des membres du Conseil de pastorale (au moins 10 personnes).

Trois ou quatre vacances seront à combler.

Vous pouvez vous présenter vous-même ou suggérer le nom de personnes que vous estimez aptes et qui ont accepté de se laisser présenter...

Lettre de Christiane et Paul Cadrin

A la Communauté Chrétienne
de Saint-Albert-le-Grand

Chers Amis,

Le 29 avril dernier, lors de la fête que vous nous avez faite pour souligner notre départ, nous avons éprouvé de façon très vive l'affection que vous nous portez. C'est sans doute là un privilège exceptionnel, car il est sûrement plus fréquent de se sentir soi-même attaché à une communauté sans éprouver cette réciprocité de sentiments. Nous en avons été très émus et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Vous avez voulu concrétiser votre témoignage d'amitié par l'offrande de cadeaux. Soyez assurés qu'ils nous sont très précieux car ils portent déjà en eux une histoire, l'histoire de ces trois années de confiance et de collaboration, en particulier au plan de la musique liturgique. Cette confiance est d'autant plus touchante qu'on ne peut dire que ces trois années ont été marquées au signe d'un progrès constant sur ce plan. Les circonstances nous fournissent maintenant l'heureuse occasion d'un renouvellement mutuel, renouvellement que l'arrivée de Michel Brault favorisera sûrement.

Il est sans doute inutile d'ajouter que nous restons de Saint-Albert et que, si le jeu de nos activités professionnelles nous ramène à Montréal, nous nous empresserons de revenir participer à cette liturgie qu'André Gignac sait si bien animer.

Cordialement,

Christiane et Paul Cadrin

Montréal, le 13 mai 1973

Bâtir la demeure humaine...

Le texte lu dimanche dernier, après l'homélie, et tiré de Bâtir la demeure humaine, était de Jean-Paul Audet.